MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

DEMANDE ET AUTORISATION DE PRELEVEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Type de contrat : Récurent – prélèvement mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la CC3M.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA (ICS)

FR76ZZZ582291

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ;
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, Prénom : Adresse : Code postal : Ville : N° de téléphone ou adresse mail : Adresse de production concernée (si différente de l'adresse de facturation en cas de résidence secondaire par exemple) :	Nom : **Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle** Adresse : **4 rue de la Meurthe** Code postal : **54360** Ville : **Mont sur Meurthe**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de mensualisation de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères de la CC3M et en accepte les conditions.

Fait à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Le présent formulaire est **à retourner à la CC3M accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire** (au format IBAN BIC) à l'adresse suivante :

CC3M
4 rue de la meurthe
54360 Mont sur Meurthe
demandes.dechets@cc3m.fr

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.